

1 – Modification des statuts du SDEER pour ajouter une compétence, au titre des activités accessoires, relative à la maîtrise de la demande d'énergie et la performance énergétique

A l'unanimité le conseil municipal donne un avis favorable au projet de modification des statuts du SDEER.

2 – Convention de reversement de la taxe d'aménagement perçue par la Communauté de Communes Aunis Sud

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Gérard BAYLE, Maire-Adjoint, à signer la convention de reversement de la taxe d'aménagement perçue par la Communauté de Communes Aunis Sud.

3 – Convention de mise à disposition des agents de la Commune de Saint Georges du Bois auprès de la Communauté de Communes pour la distribution des publications communautaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention de mise à disposition des agents de la commune auprès de la Communauté de Communes Aunis sud pour la distribution des publications communautaires et autorise Gérard Bayle, Maire-Adjoint à signer la convention.

4 – Décision modificative

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°4 équilibrée en recettes – dépenses d'investissement à 21 460.42 Euros.

Affiché le 14 décembre 2021

Le Maire,

Jean GORIOUX

